

ON S'ABONNE  
 A Cahors, bureau du Journal,  
 chez A. LAYTOU, imprimeur,  
 ou en lui adressant franco un mandat  
 sur la poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL,  
 CORREZE, DORDOGNE, LOI ET GARONNE,  
 TARN-ET-GARONNE :

Un an ..... 16 fr.  
 Six mois ..... 9 fr.  
 Trois mois ..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16  
 et se paie d'avance.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3; et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES,  
 25 centimes la ligne  
 RÉCLAMES,  
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus  
 à Cahors, au bureau du Journal  
 rue de la Mairie, 6, et se paient  
 d'avance.

Les Lettres ou paquets non  
 affranchis sont rigoureusement re-  
 fusés.

L'ABONNEMENT  
 se paie d'avance.  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT				Départ des Correspondances		SERVICE DES POSTES.		Arrivée des Correspondances	
DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	DÉSIGNATION DES ROUTES.		Clôture des chargements.		DÉSIGNATION DES ROUTES.	
31	Jeudi.	s. Raymond.	Grézels.	Gramat, Rodez, Brives, Tulle, Aurillac.	7 h. s.	4 h. m.	Caherets, Laurès, St.-Géry, Figeac, Livron, Souillac.	5 h. s.	6 h. 30 s.
1	Vend.	st Giles.	Cahors, Aynac, Rouquayroux, Vayrac	Valence-d'Agon, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	6 h. m.	Castelnau.	5 h. 30 s.	6 h. 30 s.
2	Samedi	st Etienne.	Frayssinet-Gélat, Gourdon, Martel.	Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	9 h. m.	9 h. 15 m.	Gourdon, Catus.	6 h. 00 s.	6 h. 30 s.
				Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. s.	10 h. soir.	Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	8 h. 30 s.	7 h. matin.
				Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals.	7 h. s.	9 h. 30 s.	Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc, Cazals.	8 h. 45 s.	9 h. 30 soir.
				St.-Géry, Caherets, Laurès-du-Lot, Périgueux, Livron.	7 h. s.	10 h. 30 s.	Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzac, Puy-l'Évêque.	2 h. 30 m.	7 h. matin.
				Castelnau-de-Montrater.	7 h. s.	10 h. s.	Villeneuve-sur-Lot.	5 h. 30 s.	6 h. 30 s.
				Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac.	7 h. s.	10 h. s.	Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue.	9 h. 30 s.	7 h. matin.
				Libos n° 2(*), Agen, Luzac, Castelfranc, Duravel, Fumel, Puy-l'Év.	7 h. s.	11 h. s.	Montauban, Caussade, Toulouse.	6 h. s.	6 h. 30 s.

(\*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.

Distribution rurale, 6 heures du matin.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 26 Août 1865.

## BULLETIN

Le *Moniteur* publie une circulaire adressée par Son Exc. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, aux préfets de l'Empire, au sujet de la loi récemment promulguée sur les chemins de fer d'intérêt local.

Cette circulaire, empreinte de cette sûreté de vues et de ce sens pratique des affaires qui caractérisent S. Exc. M. Béhic, forment le commentaire le plus complet et le plus autorisé d'une loi éminemment utile et qui va fournir, dès cette année, aux Conseils généraux les moyens de réaliser des voies de communication rapides et économiques, attendues avec impatience par un grand nombre de localités agricoles et manufacturières.

Nous donnons plus loin l'analyse de cette circulaire.

L'armée d'Italie va subir, après la levée des camps de manœuvres, une réduction de 50 à 60,000 hommes.

M. Ulloa, récemment nommé ministre d'Espagne à Florence, vient d'arriver dans la capitale d'Italie, où il a reçu le plus cordial accueil.

Le *Journal de Rome* déclare inexacte la nouvelle de l'augmentation extraordinaire de l'armée papale, et qui ferait supposer l'abandon des principes qui ont dirigé jusqu'ici le gouvernement.

Le recrutement qui a lieu en ce moment n'a pour objet que de combler les vides faits par les congés et les malades.

Les correspondances de Rome parlent d'un projet gigantesque conçu par le Souverain-Pontife et qui consisterait à faire de l'embouchure du Tibre, d'Ostie, « cet ancien port de Rome, » le centre d'un vaste mouvement commercial et religieux. La réalisation de ce projet aurait d'immenses conséquences pour l'avenir et la prospérité des États romains et de l'Italie tout entière.

## FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 26 août 1865.

## LES TROIS PORTRAITS

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du Chapitre V

Ils vont souvent jusqu'à l'exagération, jusqu'à la fanfaronnade ou à la minauderie. Ainsi, notre jolie veuve, qui n'était pas timide d'habitude, se sentait prise d'un embarras dont elle s'étonnait et se dépitait, et de crainte d'être gauche, devenait presque maniérée.

On servit le café au jardin. Là, une petite manœuvre de Marcel et d'Eveline rapprocha M<sup>me</sup> Léry de M. Nanterre. D'abord ils ne se dirent à peu près rien. Gustave cherchait un sujet de conversation et prononçait par intervalles quelque phrase très-bien tournée, mais d'une froideur glaciale. Sidonie, impatientée, piquée, se mit alors à le taquiner impitoyablement; elle épuisa toute sa verve railleuse à l'adresse de la gravité magistrale du lauréat de la veille et de l'éminent agronome dont les travaux

La reproduction est interdite.

La reine Christine est en ce moment à Zarrauz, auprès de la reine d'Espagne, sa fille. On assure que la reine Christine est venue en Espagne sur l'invitation de son auguste fille et que la politique est entièrement étrangère à cette visite.

On mande d'Aldecona (Catalogne), que des troubles ont eu lieu; des cris sédicieux dans le sens carliste ont été poussés: les autorités ayant agi énergiquement, l'ordre a été rétabli.

On écrit de Pesth à la *Correspondance Bulgar*, au sujet des troubles de Bucharest:

Une lettre de Bucharest, du 12 août, adressée à un personnage haut placé de notre ville, contient les passages suivants: « Le gouvernement n'ignore pas qu'une grande insurrection le menace; aussi a-t-il pris des mesures de nature à réprimer toute révolte. Une grande partie de la garnison est consignée dans les casernes; une autre partie bivouaque devant les portes de la ville.

« Des patrouilles parcourent les rues dans tous les sens. Les canons sont atelés depuis quarante-huit heures; leurs caissons sont remplis de munitions. Jusqu'à présent, l'ordre n'a pas été troublé, mais une certaine inquiétude règne dans la ville. Les consuls reçoivent des lettres anonymes dans lesquelles les agents des puissances étrangères sont priés d'employer leur influence pour que le gouvernement ait soin de maintenir l'ordre public. Je crois qu'on exagère les difficultés de la situation. »

— Des dépêches de Bucharest annoncent que l'ordre est rétabli dans cette ville.

Le prince Couza est attendu dans sa capitale.

On mande d'Athènes que M. Mavrocordato est mort.

Le ministre de l'intérieur a donné sa démission.

Les nouvelles reçues du Mexique, par la voie de Matamoras, sont très-favorables à l'empire. Pueblita l'un des chefs dissidents les plus dangereux, a été tué dans une rencontre avec les troupes françaises, et Cortinas, mis en complète déroute par le général mexicain Lopez, a dû se réfugier presque seul sur l'autre bord de Rio-Grande.

rendaient de si utiles services à l'humanité. A l'entendre, Gustave vivait exclusivement dans l'ordre d'idées auquel se rattachaient ses études et ses expériences; il dédaignait de descendre jusqu'à la sphère habitée par le commun des mortels; il était au-dessus de leurs sentiments et de leurs passions. Il se défendait avec finesse, mais sans vivacité, ne voulant point, disait-il, passer pour insensible ni accepter l'isolement d'esprit et de cœur auquel M<sup>me</sup> Léry le condamnerait arbitrairement. Du reste, dans tous ce qu'il dit à ce propos, pas l'ombre de galanterie, pas un mot flatteur pour les femmes en général ni pour Sidonie en particulier. Elle fut bien obligée de reconnaître que, s'il était froid, du moins il avait le mérite de n'être point banal. Quant à lui, il la trouva fort spirituelle, fort piquante; mais il taxa encore de coquetterie l'abus qu'elle venait de faire de ces avantages-là dans une première conversation avec un étranger.

Elle regagna Hautfrêne le lendemain, invitant pour le dimanche M<sup>me</sup> Luciole, Eveline et Marcel.

La première chose que fit sa tante en arrivant fut de lui montrer une lettre de Gustave. Il engageait, au nom de son père, nos trois dames et M. Aubriac à leur faire l'honneur à venir voir Fangemont le plus tôt possible.

« Si nous y allions demain? » s'écria gaiement Marcel. Nous les surprendrions; ils ne nous attendent pas encore.

— Serait-ce convenable? demanda M<sup>me</sup> Luciole. Pour une première visite!

— Bah! M. Nanterre n'est-il pas une de vos vieilles connaissances? D'ailleurs, notre empressé-

On a appris en même temps, que, sur l'ordre formel de l'empereur Maximilien, le général Mejia avait remis aux autorités fédérales du Texas les armes livrées par les confédérés à la garnison de Matamoras après le licenciement des divisions placées sous le commandement de Kirby Smith et de Slaughter. Cet acte, tout à la fois de courtoisie et de neutralité, a été justement apprécié et n'a pas peu contribué à favoriser la tendance d'une portion considérable de l'opinion publique vers la reconnaissance de l'empire mexicain.

« La France, dit un correspondant de *New-York Times*, ne peut se retirer du Mexique tant que les Etats-Unis n'auront pas reconnu cet empire. La reconnaissance de trône de Maximilien est donc pour le cabinet de Washington le moyen tout à la fois le plus facile et le plus logique de réaliser la doctrine de Monroe et de mettre fin à l'intervention des Français... Le jeune empereur, dont il s'agit uniquement de ne pas arrêter la consolidation, a déjà accompli de bonnes et utiles réformes.

» Il y a une qualité dont il est particulièrement doué: avant tout, il est libéral en idées et en pratique. Loin d'avoir de l'éloignement pour les Américains et les institutions américaines, il est de fait admirateur de leur république, et essaie d'introduire quelques-unes de nos institutions dans ses Etats. »

(Moniteur).

Pour le bulletin politique: A. LAYTOU.

L'Empereur et l'Impératrice des Français, dit le *Bund*, sont arrivés hier à Bade, par un train spécial composé de cinq wagons, et sont repartis peu après en remontant le Rhin. On dit que l'Empereur a très bonne mine et qu'il paraît être en parfaite santé. Le conseil de gouvernement de Thurgovie avait pris les mesures nécessaires pour le voyage de l'Empereur et en avait donné communication au Conseil fédéral.

De Constance, les voyageurs arrivèrent dans six ou sept voitures de louages fermées à Arenenberg. Malgré la pluie, la population était accourue en grande foule sur la route. Le village d'Erenatingen reçut l'Empereur sous un arc-de-triomphe élevé à la hâte et qui portait l'ins-

cription: *Reconnaissance!* Le village de Sa-lestein le salua par des salves d'artillerie.

Eveline appuya l'avis de sa tante; mais Sidonie soutint, avec Marcel, que l'imprévu aurait autant de charme pour les habitants de Fangemont que pour les visiteurs.

« Vivent les parties improvisées! ajouta-t-elle. Celle-ci perdra la moitié de son attrait si nous prévenons ces messieurs. Et puis le mauvais temps peut venir nous contrarier. Voilà trop longtemps qu'il fait beau. »

La bonne tante céda, et l'excursion fut fixée au lendemain.

### Chapitre VI.

Transportons-nous à Fangemont.

Nous ne décrivons ni le paysage, ni l'habitation, ni la ferme et ses dépendances. Pour être compris et pour intéresser, il faut dans ces sortes de peintures un talent qui nous manque. Et que dirions-nous qui n'ait été dit vingt fois à propos d'autres maisons de campagne et d'autres grandes exploitations? Qu'il suffise de savoir qu'à Fangemont tout avait une apparence sévère et un cachet d'utilité pratique. L'agréable et le joli y étaient sacrifiés au solide. Mais, dans son harmonie grave et un peu froide, c'était beau, c'était plein d'une poésie réelle, d'une grande poésie, celle du travail et des bénédictions d'en haut attirées sur la terre par l'activité humaine.

Vêtu de toile blanche des pieds à la tête, un chapeau de paille à larges bords protégeant son front contre les ardeurs du soleil, et des gants aux mains, qu'il avait fort belles, M. Gustave Nanterre

surveillait la fenaison tout en parcourant je ne sais quel manuel à l'usage de l'agriculteur. Le bruit d'une voiture lui fit lever les yeux. Elle roulait légèrement sur la route, à travers les vastes prairies de la propriété, et se dirigeait vers la maison d'habitation.

Quoiqu'un peu surpris de leur empressement, Gustave devina quels hôtes elle amenait. Il prit le chemin le plus court et arriva en même temps qu'eux à la grille. Son accueil fut aimable et presque joyeux. Ce n'était plus le même homme qu'à la ville: il avait plus d'aisance, de chaleur, de gaieté; quelques minutes suffirent pour en convaincre M<sup>me</sup> Léry. Quant à elle, elle était ravissée avec sa robe et son mantelet de mousseline et son petit chapeau coquettement retroussé par une aigrette de plumes bleues. Et puis si souriante, si affable, si naturelle! Vive comme un oiseau, enjouée comme un enfant, et cela sans affectation, sans minauderies d'aucune espèce! D'où venait ce changement? De ce qu'il n'y avait là personne à qui elle voudrait plaire? Ou bien de la salutaire impression produite sur elle par l'aspect de Fangemont et par les manières simples de Gustave? Car plus d'une fois, dans la journée, elle compara involontairement la propriété aux propriétés, et elle trouva réflétiée et imprimée dans celle-là l'image fidèle de ceux-ci.

Le père et le fils se ressemblaient beaucoup. Seulement, l'un avait plus de bonhomie, l'autre plus de distinction. L'accueil de M. Nanterre ne fut pas au-dessous de celui de Gustave. Il insista tout d'abord pour qu'on lui accordât la journée tout entière, et ce fut une journée charmante. Avant et

Après la visite de l'Empereur et de l'Impératrice à un lieu qui rappelle de tels souvenirs, est un acte de piété filiale qui prouve qu'il y a des cœurs que la plus haute fortune n'altère pas.

— L'Empereur et l'Impératrice sont arrivés à Meiringen, dans le canton de Berne, et y ont passé la nuit. Leurs santé est excellente.

— C'est Arenenberg qui vient d'être le but du voyage de l'Empereur et de l'Impératrice. Cette résidence, située dans le canton de Thurgovie, sur le bord du lac de Constance, a abrité l'exil de la reine Hortense et la première jeunesse du prince dont les destinées n'étaient pressenties, à cette époque, que par un bien petit nombre d'amis.

La reine Hortense aimait cette retraite calme qui la laissait près de la France. C'est là qu'elle rendit le dernier soupir, dans les bras de son fils désolé, qui, après s'être évadé de Ham, eut du moins la consolation suprême de fermer les yeux de sa mère.

## Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Brest, 24 août 2 heures.

Les régates ont été magnifiques. Le bal donné hier à bord de la ville de Lyon a été féerique. Les Anglais paraissent dans l'enchantement.

L'escadre anglaise est sur son départ.

Angleterre.

Portsmouth, 23 août.

Les flottes française et anglaise sont attendues, ici, le 29, ou même le 28 août. La flotte française se composera de neuf navires blindés. Elle sera accom-

panée par un grand nombre de croiseurs et de torpilleurs. Elle sera accompagnée par un grand nombre de croiseurs et de torpilleurs.

surveillait la fenaison tout en parcourant je ne sais quel manuel à l'usage de l'agriculteur. Le bruit d'une voiture lui fit lever les yeux. Elle roulait légèrement sur la route, à travers les vastes prairies de la propriété, et se dirigeait vers la maison d'habitation.

Quoiqu'un peu surpris de leur empressement, Gustave devina quels hôtes elle amenait. Il prit le chemin le plus court et arriva en même temps qu'eux à la grille. Son accueil fut aimable et presque joyeux. Ce n'était plus le même homme qu'à la ville: il avait plus d'aisance, de chaleur, de gaieté; quelques minutes suffirent pour en convaincre M<sup>me</sup> Léry. Quant à elle, elle était ravissée avec sa robe et son mantelet de mousseline et son petit chapeau coquettement retroussé par une aigrette de plumes bleues. Et puis si souriante, si affable, si naturelle! Vive comme un oiseau, enjouée comme un enfant, et cela sans affectation, sans minauderies d'aucune espèce! D'où venait ce changement? De ce qu'il n'y avait là personne à qui elle voudrait plaire? Ou bien de la salutaire impression produite sur elle par l'aspect de Fangemont et par les manières simples de Gustave? Car plus d'une fois, dans la journée, elle compara involontairement la propriété aux propriétés, et elle trouva réflétiée et imprimée dans celle-là l'image fidèle de ceux-ci.

Le père et le fils se ressemblaient beaucoup. Seulement, l'un avait plus de bonhomie, l'autre plus de distinction. L'accueil de M. Nanterre ne fut pas au-dessous de celui de Gustave. Il insista tout d'abord pour qu'on lui accordât la journée tout entière, et ce fut une journée charmante. Avant et



pagnée du yacht la *Reine-Hortense* ayant à bord M. de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine.

Les premiers arrangements pour les fêtes ont été un peu modifiés, parce que la flotte française doit abrégier son séjour. — Le gouvernement et la municipalité font de grands préparatifs pour les fêtes. Partout se manifeste le vif désir de faire honneur aux représentants de la nation française.

Le 29, un dîner sera donné à M. de Chasseloup-Laubat, à bord du *Duc de Wellington*. Le 30, un grand banquet réunira les officiers des deux escadres. La journée du 31 sera marquée par une démonstration civique et par une revue des troupes. Le 1<sup>er</sup> septembre, un bal sera donné par les lords de l'Amirauté. La salle de bal pourra contenir 2,000 personnes.

**Italie.**

Marseille, 24 août.

Le paquebot d'Italie, qui était en retard, vient d'arriver. Les lettres de Rome, du 19, constatent que la santé du Pape est parfaite. Le Saint-Père a chargé une commission d'élaborer un projet pour l'établissement d'une cour des comptes. Une magnifique statue en marbre de l'Empereur Trajan a été découverte dans les fouilles faites par le propriétaire de la ville Lavinia. Le Pape a envoyé des secours en argent à Ancône pour les familles pauvres qu'a frappé le choléra.

**Espagne.**

Madrid, 23 août.

On assure, dit la *Correspondencia*, que la reine n'ira pas à Logrono.

Les autorités françaises de la frontière doivent aller présenter leurs hommages à la reine, vendredi prochain.

**Turquie.**

Marseille, 23 août.

Les lettres de Constantinople du 16, annoncent qu'à l'occasion de la fête de l'Empereur des Français, le Sultan a envoyé ses compliments à M. de Bonnières, chargé de l'intérim de l'ambassade de France. L'état sanitaire s'est notablement amélioré. On évalue à 120,000 le nombre des habitants de la capitale qui ont émigré dans les environs.

**FÊTES DE CHERBOURG.**

Cherbourg, 16 août, 11 h. du soir.

Dans la matinée, S. Exc. a fait visiter le port militaire et l'arsenal à tous les officiers de l'escadre anglaise. Cette visite a été longue, minutieuse et pleine d'intérêt.

La ville est remplie de matelots anglais, de jeunes élèves de la marine britannique. Quelques marins autrichiens, remarquables par leur haute stature, apparaissant sur les quais. Le premier soin de tous ces étrangers est d'aller examiner la statue équestre de Napoléon 1<sup>er</sup>. Il y a toujours des groupes nombreux autour d'elle.

J'ai vu partir à six heures, les généraux et les autorités, qui se rendaient au banquet que donne M. l'amiral La Roncière, à bord du *Magenta*.

A la nuit, la ville a commencé à être illuminée de toutes parts. La ville Napoléon, la place d'Armes, l'Hôtel-de-Ville, les quais étaient éclatants de lumières.

A neuf heures, un coup de canon a annoncé l'illumination de l'escadre française. En un instant tous les vaisseaux ont été couverts de feux. Le *Magenta* était resplendissant. La ville entière était sur pied pour applaudir à ce magnifique spectacle.

Parmi les convives du *Magenta*, se trouve M. Coquereau, l'aumônier de la flotte. Son riche et pittoresque costume attirait les regards la foule au moment du débarquement.

après dîner, on visita, suivant les heures et la température, tantôt les bâtiments et tantôt les terres, tantôt les bois et tantôt les jardins. M. Nanterre était naturellement le cicerone de Mme Luciole; Marcel et sa fiancée allaient bras dessus bras dessous; Mme Léry et Gustave se trouvèrent donc presque toujours ensemble.

Sidonie avait causé d'abord avec animation. Peu à peu elle devint silencieuse et prit plaisir à écouter Gustave. Il parlait de son existence et de la campagne, non pas comme en homme qui ne voit que dans la terre qu'une source de richesse, non pas même en agronome uniquement épris de sa science, mais en admirateur sincère et passionné, en véritable amant de la nature. Il révélait à son insu, une âme profondément religieuse, une imagination poétique. Il réalisait l'idéal que la jeune veuve, à ses moments de rêverie, s'était fait de lui en regardant son portrait.

Elle le sentait si supérieur qu'elle en était intimidée et ne disait plus rien. Gustave prit ce silence pour de l'ennui, et craignant de s'être oublié en des réflexions trop sérieuses pour elle, il s'en excusa indirectement et chercha d'autres sujets d'entretien. Peut-être, à part soi, jugeait-il que Mme Léry avait l'esprit bien frivole. Peut-être soupçonnait-elle, de son côté, qu'il devait avoir conçu cette opinion-là. Bref, ils devenaient froids et embarrassés l'un et l'autre.

A propos de Marcel et d'Eveline, la conversation tomba sur le mariage. S'imaginant, à tort ou à raison, que Gustave voulait la sonder sur ce chapitre, Sidonie déclara bien haut qu'elle était résolue à ne

Cherbourg, 17 août, à minuit.

Chez certaines personnes, il y a doute pour le départ de l'escadre anglaise. L'amiral Dacres ne serait pas sans inquiétude pour la marche de ses bâtiments cuirassés dans la Manche. Les anglais n'ont pas encore fait autant d'expériences que nous. La question sera décidée dans quelques heures.

Aujourd'hui, le nombre des officiers, des matelots, descendus à terre, a été encore plus considérable que les jours précédents. Ils parcourent Cherbourg dans tous les sens.

Il y a eu ce matin, dans les bassins, courses aux canards, courses à la nage, mâts de cocagne. Tous les prix ont été rapidement gagnés à la grande satisfaction de la foule qui se pressait sur les quais, dans les embarcations.

A neuf heures, les portes de l'Hôtel de la Mairie ont été ouvertes. Les membres du conseil municipal étaient à leurs postes et remplissaient avec des délégués des armées de terre et de mer, les délicates fonctions de délégués.

A neuf heures et demie, M. le ministre de la marine, qui avait dîné à la préfecture maritime avec les lords de l'amirauté, les commandants de l'escadre britannique, a fait son entrée dans la salle avec les illustres hôtes de la ville. L'orchestre jouait l'air du *God save the queen*. Les danses ont commencé aussitôt.

Rien de plus imposant, de plus gracieux à la fois, que l'ensemble de ces uniformes variés, de ces toilettes élégantes. Sur la poitrine du plus grand nombre des officiers de tous grades, brillait la médaille de Crimée. C'était un témoignage de la fraternité qui unit aujourd'hui les deux peuples.

M. le ministre de la marine, avec le duc de Somerset, a fait plusieurs fois le tour des salons, adressant la parole à tous, affable et prévenant pour les représentants de toutes les nations.

A onze heures, M. de Chasseloup-Laubat quittait le bal avec le duc de Somerset.

Dans les salons de la ville il court un bruit que je donne sans le garantir le moins du monde. On assure qu'une quarantaine de navires des Etats-Unis, de toutes grandeurs, de toutes formes, voudraient rendre visite à la ville de Cherbourg, avant de s'éparpiller dans les différents ports de l'Europe.

Cherbourg, 18 août, 3 heures.

Les fêtes sont terminées aujourd'hui et chacun pense à regagner ses foyers. Pendant la nuit, la ville a été fort agitée, les voitures roulaient dans tous les sens et les environs de l'Hôtel-de-Ville étaient aussi animés qu'en plein jour. Les cafés étaient ouverts, pendant que l'on dansait dans les salons municipaux.

Le bal a fini à cinq heures du matin.

A neuf heures, les troupes se rassemblaient sur le port de la place d'Armes; les officiers-généraux anglais et français, le préfet de la Manche se réunissaient ensuite au débarcadère du Pont-Tournant, pour accompagner le ministre de la marine qui est monté dans le canon amiral, avec l'abbé Coquereau; le commandant de l'escadre.

C'est à Brest que vont se continuer les réceptions. Elles auront de la peine à être plus franches, plus cordiales, plus confortables, que celles de Cherbourg.

Dans cette ville, les peuples se sont mêlés sans contrainte, sans efforts, comme deux bons voisins. Une nouvelle occasion de célébrer le cinquantième anniversaire de la paix qui existe entre les deux peuples se présentait; elle a été saisie avec empressement.

jamais se remarier. En même temps, par un mouvement instinctif et tout à fait involontaire, elle leva les yeux sur Gustave pour épier l'impression de ces paroles. Par malheur, il surprit ce regard, réprima un sourire sardonique et se fit un visage impassible, dédaignant même de proférer un mot d'étonnement ou de regret banal.

« Décidément, pensa-t-il, c'est une franche coquette. » Et bientôt après il reprit :

« Quant à moi, je devrais songer au mariage pour faire plaisir à mon père. Mais j'avoue que j'ai peur de l'inconnu. Je n'ai point rencontré jusqu'ici de femme qui pût me convenir, et elles sont rares, je crois, celles qui se contenteraient de l'existence sérieuse et retirée que nous menons ici. »

Que répondre? Combattre cette opinion, c'était risquer d'être fort mal comprise. Il y a des hommes d'une si grande fatuité, et d'autres toujours enclins à penser du mal des femmes! Sidonie resta muette, Gustave prit ce silence pour une réponse affirmative, et ils se séparèrent assez peu édifiés l'un de l'autre.

Au mariage d'Eveline, où Gustave, invité avec instances, n'avait pu se dispenser de paraître, ce fut bien pis encore. La noce fut morne; une chaleur accablante paralysait la conversation. Sidonie, très-émue, faillit se trouver mal à l'église, et, plus tard, fut contrainte de quitter un instant la table du déjeuner. Quelques femmes moins jolies qu'elle dirent qu'elle était serrée dans son corset. Les hommes, qui la jugeaient insouciant et coquette, crurent qu'elle jouait la comédie. Pourtant son émotion n'avait rien d'affecté. Ce mariage lui rappelant le sien, elle faisait un retour sur les désenchantements de sa jeunesse, sur

A une heure, l'escadre anglaise a quitté la rade au bruit du canon. Elle est mieux partie qu'elle n'était arrivée; mais, il faut le dire, c'était utile de prendre des précautions.

On attachait, à Londres, un grand prix à l'entrevue de Cherbourg. Des dessinateurs ont été occupés, hier, à prendre des croquis à l'Hôtel-de-Ville; nous avons rencontré, dans les rues, les rédacteurs des principaux journaux anglais. Les uns et les autres n'auront que de bons détails à donner aux lecteurs qui les attendent avec impatience.

Une autre nouvelle court à ce dernier moment: On dit qu'une flotte russe composée de près de vingt-sept vaisseaux, viendra visiter Cherbourg, avant la fin du mois.

On lit dans le *Standard* du 18 :

« L'union des flottes française et anglaise à Cherbourg est quelque chose de plus qu'un spectacle destiné à donner plus de relief à une fête de province; c'est un manifeste adressé au monde entier, manifeste écrit en un langage que toutes les nations pourraient comprendre; c'est l'annonce solennelle que la France et l'Angleterre ont entre elles les relations les plus amicales, et que leurs gouvernements s'entendent de nouveau avec la plus sincère cordialité. Par conséquent, la réunion des deux flottes est la plus grande démonstration pacifique qui ait été faite depuis bien des années. Oui, la France et l'Angleterre, si elles restent unies, peuvent forcer le monde entier à rester en paix; pas une puissance n'osera déclarer la guerre à son voisin, de peur que la France et l'Angleterre viennent déclarer à cette puissance que la paix universelle ne doit plus être troublée; nous allons plus loin et nous disons: il n'y a pas deux nations engagées dans de réciproques hostilités qui ne mettront bas les armes en sollicitant la médiation des deux grandes puissances amies.

Ne voit-on pas que si l'Angleterre et la France se donnent la main, elles dirigeront la politique du monde; elles lui donneront une impulsion immense qui, partant d'un principe, celui de la paix, ne peut aboutir qu'à un seul résultat, la paix. Ah! pourquoi cette alliance si étroite, cette bonne entente si désirable, n'ont-elles pas répandu plus tôt leurs bienfaits! La guerre américaine n'aurait certainement pas éclaté; mais, malheureusement, l'Angleterre a voulu tourner à son profit les difficultés que la France allait rencontrer au Mexique; quel a été le résultat de cette désastreuse politique? Le sang a coulé à grands flots sur le sol américain. L'Union a été reconstruite, mais comment? Les finances des Etats-Unis ont été ruinées, et aujourd'hui, des agents avoués du gouvernement de Washington cherchent à annexer le Canada.

Si l'Angleterre et la France avaient voulu s'entendre, le Danemark n'aurait pas été la victime de l'ambition de la Prusse et de l'Autriche; l'Angleterre est la seule coupable: le gouvernement n'a pas voulu se fier à l'Empereur Napoléon. Le comte Russell a répondu en des termes inconvenants aux généreuses propositions de la France, et l'Empereur a laissé l'Angleterre se tirer d'affaire comme elle le pourrait.

A la honte de notre pays, le Danemark a été dépourvu; l'Empereur Napoléon n'est pas intervenu, il ne le pouvait, il ne le devait pas; ce qu'il y a de certain, c'est que si nous avions su nous concilier, à cette époque, les sympathies de Napoléon, pas un soldat allemand

l'ennui et la solitude de cœur dont elle souffrait tant parfois, et au regret des années perdues pour le bonheur se mêlaient, sans qu'elle en eût conscience, des aspirations brûlantes vers des joies idéales et inconnues.

Mais qui s'en fût douté? Pas Gustave Nanterre, assurément. Quand elle reparut au salon, il s'informa de sa santé avec un demi-sourire qu'elle trouva moqueur et dont elle fut peinée. Ses joues, encore pâles, devinrent écarlates, ce qu'il attribua au dépit. Seule, elle eût pleuré de bon cœur; en présence de témoins, son agitation nerveuse se traduisit d'une autre manière. Une gaité forcée, des éclats de rire hors de propos, des plaisanteries sans trêve et sans pitié à l'adresse de tous firent croire à Gustave qu'elle cherchait à concentrer sur elle seule l'attention générale. Cette avidité de succès, ce besoin de briller coûte que coûte lui déplurent tellement qu'il cessa tout-à-fait de s'occuper d'elle et se promit tout bas d'oublier qu'il y avait au monde une Mme Léry.

Cependant huit jours ne s'étaient pas écoulés qu'il disait à son père:

« Puisque Mme Léry est venue nous voir, la politesse m'exige-t-elle pas que je lui rende une visite à Hautfréne? D'ailleurs Mme Luciole doit y être. Elle se proposait d'y séjourner tant que durera le voyage de noces de Mme Aubriac. »

Et, dès le lendemain, Gustave se présentait chez Sidonie. Elle le reçut d'une façon fort gracieuse, mais sans chaleur, sans empressement, en femme du monde non en amie. Il se persuada de son mieux qu'il était insensible à cet accueil. « Moi non plus, se dit-il, je ne viens pas en ami; je remplis tout bonnement un

n'eût passé l'Eider; l'ardeur du soi-disant patriotisme allemand serait singulièrement refroidie si la France avait envoyé une armée d'observation sur les bords du Rhin, et si une flotte anglaise était apparue dans la mer du Nord de la Baltique.

Cette entente cordiale qui se fête en ce moment sera sincère; elle sera sincère, elle sera plus féconde que cette entente qui a subsisté pendant le règne de Louis-Philippe, entre les deux pays; car cette entente n'était alors qu'un mot, elle n'était pas un fait; les deux nations ne se connaissaient pas, et nous étions parfaitement étrangers les uns aux autres. Mais, depuis que Napoléon III est monté sur le trône, nous avons commencé à nous apprécier et surtout à comprendre combien, en restant amis, nous pouvions être utiles au monde entier. »

**Circulaire relative au chemin de fer d'intérêt local.**

Voici l'analyse de la circulaire que M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, après s'être concerté avec le ministre de l'intérieur, a adressée à M. les préfets, pour commenter et expliquer la nouvelle loi :

M. Béhic rappelle d'abord quel est le but des chemins de fer d'intérêt local. Ils doivent compléter le réseau principal des chemins de fer de l'empire, qui présente aujourd'hui un chiffre de 20,902 kilomètres concédés et qui dans dix-huit mois offrira une étendue de 15,000 kilomètres exploités.

Les chemins de fer d'intérêt local doivent venir compléter le réseau déjà si serré, en desservant des relations locales et en rattachant aux grandes artères les divers centres placés en dehors des voies principales.

Ces chemins doivent être établis, soit par les départements ou les communes, soit avec ou sans le concours des propriétaires intéressés, soit par des concessionnaires, avec le concours des départements ou des communes; ils peuvent être soit construits directement par les départements et livrés ensuite à l'exploitation d'une compagnie de chemins de fer déjà existante, soit concédés à une compagnie.

La première condition de construction de ces chemins de fer est l'économie; ils doivent suivre soit une vallée, soit un plateau, mais en évitant de traverser les grandes vallées ou les fortes montagnes; points sur lesquels se trouvent généralement accumulés les ouvrages les plus dispendieux. Ce n'est qu'en se renfermant dans ces limites qu'il sera possible de réaliser dans la construction de ces nouvelles voies, les conditions d'économie qui, seules, permettront aux départements d'en supporter les charges, et que l'on ne verra pas se substituer à des chemins d'un intérêt réellement local des voies ferrées qui, au lieu de former les affluents des grandes lignes, viendraient détruire l'équilibre des réseaux créés par l'Etat.

Pour ce qui est de la déclaration d'utilité publique des chemins de fer d'intérêt local, bien que le préfet ait le droit et le devoir de soumettre au Conseil général les projets de chemins de fer qu'il juge utiles aux intérêts du département, et s'il est chargé, dans tous les cas, de pourvoir à l'étude et à l'instruction de ces projets, de son côté, le Conseil général conserve un droit d'initiative qui lui permet, dans tous les cas, de provoquer l'étude et la création des lignes dont l'utilité lui paraît démontrée.

La construction des chemins de fer d'intérêt local ne peut être autorisée que lorsque l'exploitation en est assurée par un traité avec une compagnie, la loi n'ayant pas prévu le cas où les communes voudraient se charger elles-mêmes de l'exploitation.

Le ministre en rappelant que la loi permet d'appliquer aux chemins de fer d'intérêt local les ressources créées par la loi du 21 mai 1836, rappelle que l'on ne doit y consacrer que l'excédent des ressources laissées disponibles par l'état d'avancement de la vicinalité, et il serait très regrettable que le service des chemins vicinaux vint à être entravé par le changement de destination des fonds qui lui seraient nécessaires.

Il est clair que les communes ne peuvent être imposées d'office pour l'établissement des chemins d'intérêt local; leur contingent comme celui des départements, doit être entièrement volontaire.

devoir. Ma dette payée rien ne m'oblige à revenir. »

Mais, au moment des adieux, Mme Luciole le pria instamment de ne pas les négliger, elle et sa nièce, dans leur abandon. L'absence du jeune couple devait durer six semaines encore. Sidonie refusait d'aller les passer dans une ville d'eau; et pourtant elle s'en nuierait et elle était triste, c'était visible. « Et pour moi, ajouta la bonne tante, je suis un corps sans âme depuis que j'ai perdu ma petite Eveline. »

Impossible de se refuser à des sollicitations pareilles, d'autant plus que Sidonie les appuya vivement. De sa part ce n'était que simple courtoisie ou condescendance pour sa tante. N'importe, Gustave ne devait pas avoir l'air de penser cela. Il promit donc de venir tous les dimanches et d'engager son père à l'accompagner.

M. Nanterre y consentit une fois ou deux; Gustave fut fidèle à son engagement. Le site de Hautfréne l'enchantait. Cette blanche et coquette villa, à demi cachée sous les grands arbres, lui semblait faite pour être l'asile d'un mystérieux bonheur. A certains jours, Sidonie lui paraissait digne d'en être la reine, il trouvait harmonie parfaite entre l'habitation et l'habitante. Il en était ainsi chaque fois qu'elle souriait, chaque fois qu'elle se montrait naturelle. Mais elle était capricieuse, et, sans aller jamais jusqu'à la maussaderie, elle avait des moments tantôt de réserve hautaine et tantôt de taquinerie mordante où elle devenait une tout autre personne. Dans ces changements d'humeur, Gustave ne voyait toujours que de la coquetterie.

La suite au prochain numéro.



L'article 5 de la loi pose le principe de l'allocation de subvention par l'Etat, pour encourager l'exécution de chemins de fer d'intérêt local. Ces subventions sont graduées, dans les divers départements, suivant l'importance du produit du centime additionnel au principal des quatre contributions directes. Mais cette proportion ne constitue qu'un maximum qui, dans certains cas, pourra ne pas être atteint. Le gouvernement se réserve d'apprécier, dans chaque espèce, les circonstances qui seront de nature à justifier le chiffre de la subvention, laquelle restera toujours renfermée, d'ailleurs, dans les limites du maximum fixé par la loi.

L'article 6 fixe à un maximum de 6 millions de francs la somme affectée chaque année, sur les fonds du Trésor, au paiement des subventions qui seront allouées par l'Etat. Sans doute, si tous les départements devaient prélever à la fois une part sur ce crédit, la somme attribuée à chacun d'eux serait peu considérable; mais il y a lieu de penser que tous les départements ne seront pas en mesure de réclamer à la fois le bénéfice de l'article 5 de la loi, et que ce crédit suffira pour subvenir aux premières demandes de subvention qui seront adressées à l'administration.

En terminant sa circulaire, qui est insérée *in extenso* au *Moniteur*, le ministre s'exprime ainsi : « Si quelque disposition de la loi, monsieur le préfet, vous paraissait encore présenter des difficultés d'interprétation, ou si, pour en assurer l'application, quelques indications de détails vous paraissaient utiles, je m'empresserais de répondre aux questions que vous voudriez bien m'adresser.

» Vous pouvez compter d'ailleurs, monsieur le préfet, que, d'accord avec M. le ministre de l'intérieur, je m'efforcerai, en toute circonstance, d'encourager et de faciliter l'application d'une loi qui, sagement comprise et appliquée avec prudence, doit exercer l'influence la plus heureuse sur le développement de la richesse industrielle et agricole du pays. »

Revue des Journaux

On écrit de Madrid, le 19 août, au *Moniteur* :

Bien que la capitale soit presque déserte, les affaires n'en sont pas moins traitées avec le plus grand soin par les divers ministères et suivies avec intérêt par la presse et par l'opinion publique tant à Madrid que dans les provinces. Le pays sent que le moment d'une épreuve nouvelle, et peut-être décisive, approche, le moment de la révision des listes électorales, établies conformément aux lois de réforme récemment votées par les cortès, et qui ont été publiées le 15 de ce mois. Déjà le ministre de l'intérieur dans une circulaire empreinte des sentiments les plus élevés, les plus impartiaux, avait prescrit aux préfets de faciliter, par tous les moyens licites l'inscription des nouveaux électeurs qui n'ont à remplir que la condition d'être âgés de vingt-cinq ans et de payer depuis un an dix piastres d'impôts, ou d'exercer une profession libérale et de faire partie de la liste des capacités. Hier, dans le bulletin officiel, les gouverneurs de province s'adressent aux électeurs eux-mêmes et leur rappellent que, conformément à l'art. 104 de la nouvelle loi, ils ont jusqu'au 31 de ce mois pour demander les radiations et les adjonctions. En cas de litige, les réclamations seront portées, des préfectures aux cours royales, par les électeurs qui croiraient devoir faire appel, affichées le 1er septembre et publiées le 10 octobre dans le journal officiel. Les arrêts exécutoires des cours royales devront être rendus de manière à ce que les listes définitives soient publiées le 19 novembre, dernier délai fixé par l'art. 113 de la loi.

On est généralement convaincu que les élections auront lieu le premier dimanche de décembre, et que le futur parlement sera convoqué pour la fin de l'année. En étudiant les listes nouvelles, on est frappé de l'augmentation du nombre des électeurs, et, en prenant au hasard les chiffres de quelques provinces, on peut presque affirmer que dans toute la péninsule ce nombre sera au moins doublé.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Paulin Limayrac :

Nous connaissons le résultat de l'élection dans les Landes : M. le comte Walewski a obtenu l'unanimité des suffrages moins quelques voix.

On se souvient de la circulaire si noble et si digne adressée par M. le comte Walewski aux électeurs de la deuxième circonscription des Landes. L'illustre candidat se bornait à rappeler ses services, le suffrage universel vient de lui prouver qu'il les connaissait et savait les apprécier. Il a ainsi ratifié d'une façon éclatante la prochaine élévation du comte Walewski à un poste où nul ne pouvait porter plus de dévouement à l'Empereur, de patriotisme et de lumières.

M. Henri Baudrillart traite une question qui a soulevé dans ces derniers temps d'assez vives polémiques, celle du travail des femmes dans les ateliers de typographie :

Si la question de fait, dit le publiciste du *Journal des Débats*, nous paraît décidée en faveur du travail des femmes dans les imprimeries, que dire donc de la question de droit? En vérité, nous aurions envie de rire, s'il n'y avait pas là de quoi pleurer pour de malheureuses ouvrières, quand on vous parle, ici, du sexe comme d'une distinction qui ait la

moindre valeur au point de vue des droits du travail. Le travail est du genre neutre. L'intelligence et les bras n'ont pas de sexe à nous connu. Le code, qui reconnaît le droit de travailler pour tous, n'a pas entendu parler seulement des hommes. Dans un atelier qui réunit les deux sexes, il n'y a, selon le dicton populaire, ni hommes ni femmes, il n'y a que des travailleurs.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Moniteur du 26 août.

Paris, 25 août.

L'Empereur et l'Impératrice sont arrivés hier soir à 6 h. 30, à Neufchatel, pour y passer la nuit.

Pendant le trajet de la gare à l'hôtel, les chevaux de la voiture de suite où se trouvait S. A. la princesse Anna, se sont tout-à-coup emportés; quelques instants après la voiture a versé violemment et la princesse Anna a été relevée avec une contusion à la tête assez forte, mais sans aucune gravité.

L'Empereur part ce matin pour se rendre à Fontainebleau.

Paris, 26 août.

L'Empereur a quitté Neufchatel, hier matin à 9 h. L'Impératrice a reconduit S. M. au chemin de fer. Sur tout le parcours et aux environs de la gare une foule nombreuse a fait à l'Empereur aussi bien qu'à Berne et à Luxerne, l'accueil le plus cordial et le plus sympathique.

L'Impératrice est restée à Neufchatel auprès de S. A. la princesse Anna et de ses deux dames la comtesse de Montebello et Mademoiselle Bouvet. L'état des blessés n'inspire aucune inquiétude.

L'Empereur est rentré en parfaite santé.

La session du Conseil général, ouverte le 21 août, a été close hier. Nous ferons connaître, dans nos prochains numéros, les principaux votes de l'assemblée départementale.

M. le Préfet avait réuni, jeudi dernier, MM. les conseillers généraux et les chefs des divers services.

M. Deltheil, député, qui occupe le fauteuil de la présidence en l'absence de S. Exc. M. le maréchal Canrobert, que sa prise de possession récente du commandement du 1er corps d'armée avait empêché de se rendre parmi nous, a porté au dessert, le toast suivant :

« J'ai l'honneur de porter un toast à l'Empereur.

» Sous son règne glorieux, nous sommes heureux et fiers de voir se développer tous les progrès qui peuvent intéresser la prospérité et la grandeur de la France.

» A l'Impératrice.

» Au Prince Impérial.

Après M. Deltheil, M. le Préfet a pris la parole, et a porté un toast à la prospérité du département du Lot et au Conseil général.

COUR D'ASSISES DU LOT.

3e Trimestre.

Présidence de M. MÉTIVIER, conseiller en la Cour impériale d'Agen.

Audience des 22 et 23. — Affaire Pezet, Couderc et Marty. — Vol qualifié.

Dans la journée du 24 février 1865, une certaine quantité de farine fut soustraite frauduleusement au préjudice des propriétaires du moulin de Pasturat, commune d'Arcambal, près Cahors. Les soupçons se portèrent immédiatement sur les deux domestiques du moulin, Couderc et Pezet. Couderc, en effet, avait été vu le 24, au hameau de Rossignol; là, un meunier étranger était venu le joindre, et, après quelques paroles échangées, Couderc avait livré au meunier, qui les avait aussitôt emportés sur sa charrette, deux hectolitres de farine. D'après les indications données, on parvint à retrouver ce meunier étranger; c'était Marty, de la commune de Mondoumerc. Interrogé, cet individu ne peut nier le fait: il avoue avoir reçu de Couderc de la farine qu'il a portée au domicile de Pezet, mais qu'il ignorait que cette farine provint d'un vol et qu'il a agi sans connaissance de cause. Pezet, de son côté, protesta de son innocence: cette farine lui a été donnée à titre de gratification, par le sieur Galaret, fermier du moulin, allégation qui se trouve formellement démentie.

Aujourd'hui, Pezet et Marty se trouvent devant le jury pour y répondre de leur crime. Couderc est en fuite.

Marty est acquitté. Pezet, déclaré coupable par le jury, qui admet en sa faveur des circonstances atténuantes, est condamné à cinq années d'emprisonnement.

Ministère public : M. Destanne de Bernis. Défenseurs : M<sup>e</sup> Lurguie pour Pezet, M<sup>e</sup> Dufour pour Marty.

On nous écrit de Gourdon : Dans la nuit du 21 au 22, vers une heure du matin, un violent orage a éclaté sur la ville de Gourdon. L'averse n'a pas duré moins d'une heure, creusant des ravins dans les propriétés situées au Nord-Ouest du chef-lieu d'arrondissement. Il est également tombé quelques grêlons. Les dégâts sont sans importance. La vi-

gne se présente partout ici sous le plus bel aspect.

La distribution des prix à l'Ecole des Frères de Gourdon a eu lieu mercredi 23 août. Dans la grande et belle cour de l'établissement, une estrade avait été dressée pour recevoir, sur des bancs disposés en gradins, les élèves de l'école. En face une rangée de sièges attendaient les autorités. M. le maire a bientôt pris place au fauteuil de la présidence. A ses côtés étaient assis MM. le Procureur impérial, le président du tribunal, le lieutenant de gendarmerie, le curé de St-Pierre, le curé de St-Siméon.

A quatre heures, la cour offrait un superbe coup d'œil. Toutes les dames de la ville, en fraîches toilettes, rehaussaient l'éclat de cette fête de l'enfance.

M. le maire a répondu par une allocution où se révélait toute l'élevation de son esprit et de son cœur, au discours débité par un des élèves. Les plus chaleureux applaudissements et les cris de : Vive M. le Maire ! ont accueilli les paroles du nouveau magistrat. Après quelques exercices dialogués, récités par les élèves, les lauréats ont été proclamés.

La musique, dirigée par M. Milkowski, a donné un charme de plus à cette charmante réunion. Cet artiste a formé en quelques mois une fanfare de jeunes enfants qui commence déjà à très-bien marcher. Plusieurs morceaux de chant ont été également exécutés à la satisfaction de l'auditoire qui a souvent applaudi.

Nous ne terminerons pas sans adresser nos remerciements au directeur de l'établissement Frère Landouldin, homme aussi instruit que modeste, qui a bien voulu nous faire, avec une amabilité charmante les honneurs de la maison.

Le 21 août courant, le sieur Jean Canet, meunier, a été retiré noyé, dans l'étang du moulin de Tarinque où il était tombé accidentellement.

Le cours des vins de Cahors, sur la place de Bordeaux (19 août), était : 1<sup>re</sup> qualité, 1864, de 350 à 400 fr le tonneau. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> — Je 280 à 300.

Il est question à Toulouse de l'établissement d'un bureau de statistique qui serait ouvert dans les meilleures conditions et dont le but serait de venir en aide aux affaires industrielles, commerciales et agricoles, au moyen de renseignements recueillis avec soin dans toute la région méridionale.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics viennent de se concerter en vue de prévenir les fraudes qui pourraient être commises dans la vente des graines de vers-à-soie, par l'application de grânes, de provenances étrangères au Japon sur les cartons qui auraient servi aux précédentes importations d'œufs de vers à soie de ce pays.

Dans ce but, il a été arrêté que nos agents au Japon frapperaient d'un timbre spécial, variant chaque année et portant un millésime différent, tous les cartons portant des grânes de vers-à-soie à destination de France pour lesquels cette garantie serait demandée.

En outre, des instructions sur les précautions à prendre pour les envois de cocons vivants et d'œufs de vers-à-soie ont été également transmises au ministre de France à Yeddo, qui doit les communiquer à toutes les personnes désireuses de s'éclairer à ce sujet.

Par l'adoption de ces mesures, le gouvernement n'entend pas garantir la qualité des graines importées du Japon, mais seulement leur provenance.

C'est aux éducateurs et aux négociants qui se rendent au Japon à ne point omettre au départ, l'application du timbre, qui sera faite, du reste, gratuitement.

M. Foulon, proviseur du Lycée impérial de Laval, est nommé proviseur du Lycée impérial de Toulouse.

On a demandé dans quel ordre devaient être placés les conseillers municipaux sur le tableau qui en est dressé après chaque élection. Cette question, on le comprend, a une certaine importance; car, en cas d'absence ou d'empêchement du maire ou de l'adjoint, l'autorité municipale passe de plein droit entre les mains du premier conseiller inscrit, et, à son défaut, entre celles du deuxième, et ainsi jusqu'au dernier.

Autrefois, les élus étaient inscrits d'après le nombre de voix obtenues, soit au premier, soit au deuxième tour de scrutin, soit même à une élection partielle. — Mais il n'en est plus ainsi : l'inscription sur le tableau a lieu d'après les suffrages obtenus et suivant l'ordre des scrutins. — Art. 4 de la loi du 5 mai 1855.

Ainsi, viennent d'abord tous les élus du premier tour, puis ceux du deuxième, quand

bien même ces derniers auraient obtenu plus de voix que les premiers.

Nous avons une bonne nouvelle à donner aux gourmets :

Les truffières du Périgord, si maltraitées l'année dernière, offrent en ce moment, dit l'*Echo de la Dordogne*, les plus belles apparences. Les pluies du mois d'août, survenues après une chaleur prolongée, favorisent singulièrement la multiplication du précieux cryptogame. Les truffes apparaissent à fleur de terre, et, quoique à l'état d'embryon, elles ont déjà un commencement de parfum qui va s'accroître avec le développement des tubercules.

Si le temps continue à être favorable, la récolte des truffes du Périgord en 1865, sera l'une des plus abondantes qu'on ait vues depuis longtemps.

AVIS IMPORTANT.

On engage de nouveau le public à payer les contributions de toute nature avec des pièces de 50 centimes et de 20 centimes, dont le retrait est prescrit par la loi du 25 mai 1864.

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux : 1<sup>o</sup> des obligations communales à 10 ans d'échéance, rapportant 5 0/0; 2<sup>o</sup> des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse; 3<sup>o</sup> des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0, remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes des finances et chez tous les correspondants de la Société.

Théâtre de Cahors.

Demain dimanche

- 1<sup>o</sup> *Le Bijou perdu.*
- 2<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> actes de *la Norma.*
- 3<sup>o</sup> *La fille bien gardée.*

Au premier jour :

LE TROUVÈRE.

Pour la représentation au bénéfice de M. BOUTINE, notre fort premier ténor.

M. Boutine a acquis, sur notre scène, la sympathie des habitués du Théâtre. Il y aura foule, nous n'en doutons pas, à la représentation du *Trouvère*. Le public voudra dédomager notre fort premier ténor des grands sacrifices qu'il vient de s'imposer pour monter cette pièce; et ce sera justice.

AUX AGRICULTEURS DU LOT DE LA CAUSE

MALADIE DES BREBIES

EN 1864-1865.

Suivie d'une liste des propriétaires primés et de ceux qui ont exposé des animaux recommandables. — Rapide exposé sur la nécessité de diviser l'agriculture en deux grandes classes indépendantes soit : 1<sup>o</sup> en grande culture; 2<sup>o</sup> en petite culture.

PAR A. BÉTILLE

Propriétaire, à St-Nébout, près Figeac.

Se trouve chez tous les Libraires. — Prix : 4 fr.

Le sieur Rivière a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de mettre en loterie les objets qu'il avait exposés, et qui ont eu le 1<sup>er</sup> prix (médaillon d'argent). Les personnes à qui on n'aurait pas soumis la liste, et qui désireraient des billets, sont informées que le dépositaire est le sieur DELSAUD (Etienne), attaché au service des bureaux de la Mairie.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

25 août Bédudé, (Léon-André), naturel, rue St-Barthélemy.

Mariages.

23 — Lachèze (Dominique), militaire en retraite, et Lachaise (Marguerite), couturière.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Correspondance.

L'Empereur et l'Impératrice sont attendus à Fontainebleau aujourd'hui.

— Le camp de Châlons sera levé le 1<sup>er</sup> septembre.

— Abd-el-Kader a quitté Bern, hier, pour revenir à Paris. L'ex-émir partira le 27 pour Amboise, où il passera quelques jours. Il se rendra dit-on, ensuite à Lyon, puis à Marseille, où il s'embarquera pour retourner en Egypte.

— Le maréchal Canrobert a visité, aujourd'hui mercredi, le quartier occupé par le 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval.

— Un journal prétend, d'après une correspondance de Turin que le général comte de Montebello, attendu en France avec sa famille, ne retournera pas à Rome. Cette nouvelle déjà mise en circulation, il y a plusieurs semaines, n'est pas plus exacte aujourd'hui que précédemment. L'interprétation qu'on a donnée au départ du général marin pour Civita-Vecchia



est tout-à-fait erronée. Cet officier-général est simplement chargé de l'inspection annuelle de notre armée d'occupation.

— Une scène touchante s'est passée avant-hier au café de Madrid, boulevard Montmartre. Un jeune officier prenait une glace, quand un enfant d'une douzaine d'années, vêtu à l'italienne et raclant d'un affreux violon, vint lui demander l'aumône. Agacé par ses importunités, il le prit par l'épaule et voulut le renvoyer; mais qu'elle ne fut pas sa surprise en reconnaissant dans le petit mendiant un jeune italien qui, l'ayant trouvé à peu près mort, mais respirant encore dans un champ, près Solférino, eut la force de l'apporter chez lui, en le traînant et en le portant, et à qui il devait entièrement la vie.

Au moment où il reconnaît son sauveur, un agent de police s'approche pour arrêter le jeune italien, pris ainsi en flagrant délit de mendicité.

— Je me charge de cet enfant, a répondu l'officier français au policeman : ce n'est plus maintenant ni un vagabond, ni un mendiant.

Le moutard, qui ne connaît que l'italien, a presque complètement perdu la tête quand un compatriote lui a appris la bonne nouvelle.

« Ma la mia sorella! a-t-il dit. — Elle ne te quittera pas mon enfant, lui a répondu le père improvisé. »

L'enfant s'appelle Antonio Messine, et la sœur Thérésa.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**Bibliographie.**

Dictionnaire des communes de la France, par ADOLPHE JOANNE, avec la collaboration d'une société d'archivistes, de géographes et de savants. (Librairie HACHETTE et Co, 77, boulevard Saint-Germain.)

La librairie Hachette et Co, a mis en vente au commencement de cette année un DICTIONNAIRE DES COMMUNES DE LA FRANCE, publié sous la direction de M. Adolphe Joanne. Il existait déjà en librairie plusieurs ouvrages de ce genre; mais nous pouvons affirmer qu'aucun ne renferme de documents aussi nombreux et aussi exacts que celui de M. Joanne.

Il nous suffit de jeter les yeux sur le titre pour voir que ce Dictionnaire contient, pour chaque commune, la division administrative, la population d'après le recensement de 1861; la situation géographique, l'altitude; la distance des chefs-lieux de canton, d'ar-

rondissement et de département; les bureaux de poste, les stations et correspondances de chemins de fer et le bureau de télégraphie électrique; la cure ou succursale; l'indication de tous les établissements d'utilité publique ou de bienfaisance; tous les renseignements administratifs, judiciaires, ecclésiastiques, militaires, maritimes; la nature du terrain; les curiosités naturelles ou archéologiques; les collections d'objets d'art ou de sciences; avec la description détaillée de tous les cours d'eau, de tous les canaux, de tous les phares, de toutes les montagnes; et des notices géographiques, administratives et statistiques, sur les quatre-vingt-neuf départements.

Depuis que nous avons eu occasion de consulter le dictionnaire de M. Joanne, nous avons pu remarquer qu'il est beaucoup plus complet et plus exact que tous ceux qui existent actuellement. Nous pouvons donc recommander sans scrupules aux lecteurs du Journal du Lot, persuadé qu'ils trouveront là, dans un seul volume, le plus grand nombre possible de renseignements utiles sur toutes les communes et sur les principaux villages de la France.

**Bulletin commercial**

VINS ET SPIRITUEUX.

Les eaux-de-vie, tant à Paris que sur les marchés de l'Ouest et du Sud-Ouest, sont dans un calme absolu; il ne se fait que des bagatelles sur les lieux de production, et les petits fabricants, forcés par des besoins d'argent, font seuls quelques ventes au-dessous des cours; mais le commerce maintient ses prix, au risque de ne rien écouler.

La demande de l'étranger est toujours sans importance; elle est même complètement nulle et éloignée encore de donner signe de vie.

Les vins à l'entrepôt du quai Saint-Bernard ou à Bercy ont par continuation une vente courante limitée seulement aux besoins du commerce de détail. Les prix, malgré l'état satisfaisant de tous les vignobles, se maintiennent assez fermement. La baisse qu'on attendait à la veille de la vendange se trouve donc reculée jusqu'après les premiers soutirages des vins nouveaux, si tant est qu'elle doive se faire.

Marché aux bestiaux, du 15 au 20 août.

Bœufs : Amenés 326; vendus 277; 1<sup>re</sup> qualité 70 à 75 fr., 2<sup>e</sup> qualité 65 à 70 fr.

Vaches : Amenées 205, vendues 146; 3<sup>e</sup> qualité 60 à 65 fr.

Veaux : Amenés 590, vendus 502; 1<sup>re</sup> qualité 85 à 90; 2<sup>e</sup> qualité 80 à 85 fr.

Moutons : Amenés 4,276, vendus 3,272; 1<sup>re</sup> qualité 80 à 85; 2<sup>e</sup> qualité 75 à 80 fr.

Porcs : Amenés 535, vendus 502; de 50 à 55 fr. (Le tout les 50 kil.)

**LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CRÉDIT MOBILIER**

A l'honneur de prévenir le public qu'elle se charge sans commission, pour le compte de toutes personnes, soit en France, soit à l'étranger de l'achat et de la vente, à la Bourse de Paris, des obligations de la ville de Paris, ainsi que de tous effets publics, actions et obligations des Compagnies. Elle effectue également sans commission, tous versements sur obligations et actions.

Aux termes de la nouvelle loi sur les chèques elle ouvre des comptes courants à l'intérêt de 2 1/2 0/0, et paie tous chèques et mandats dont la provision a été préalablement faite. Elle opère en outre, gratuitement, pour le compte de ses déposants, tous encaissements de coupons.

Tous envois de valeurs et de titres doivent être adressés place Vendôme, 15, à Paris.

La délicieuse Revalescière du Barry guérit, sans médecines ni purges, les nerfs, estomac, biles, gastrites, gastralgies, diarrhée, poitrine, asthme, phthisie, gorge, bronches, vessie, reins, intestins, inflammations, foie, muqueuse, cerveau et sang. Elle économise mille fois son prix en remèdes. 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement. 1/2 kil., 4 f.; 1 k., 7 f.; 2 k., 12, 16 f.; 6 k., 32 f.; 12 k., 60 f. Du Barry, 26, pl. Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors, chez MM. Bergerol et Vinel, pharmaciens, et chez tous autres pharm. et épiciers.

**À VENDRE** une Cuve contenant vingt-huit barriques de vendange. — S'adresser au sergent de ville, à Castelnaud.

**A VENDRE**

Un tonneau contenant quatre barriques cercles en fer. S'adresser au bureau du Journal.

Etude de M<sup>e</sup> Gabriel DUSSER, avoué à Figeac. Par jugement du tribunal de Figeac, du 17 août 1865, la dame Marie-Camille Colomb, de Clayrou, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

**MÊME ETUDE**

Le 4 septembre 1865, à dix heures du matin, à Thèmes, dans l'étude de M<sup>e</sup> Brunet, aura lieu l'adjudication aux enchères des biens désignés ci-après, à la requête de Julie Oulié, v<sup>e</sup> Coldéfié.

1. Un entier immeuble, au mas de Jean-Blanc, composé d'une maison, trois granges, patus, cour, jardin, terres labourables, prés et pâtures, n<sup>os</sup> 47 à 29, section C.;
  2. Une vigne, au lieu dit Courbon, 96, C.;
  3. Un petit bois, au lieu dit Bois de Cabrimont; 273, A.;
  4. Une châtaigneraie, aux Graves, 82, A.;
  5. Un pré au Bois de Cabrimont, 207, A.;
  6. Un bois au même lieu, 297, A.;
- L'adjudication aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de 42,000 fr.

(Extrait du Memorial de Figeac n<sup>o</sup> 80)

**AVIS.**

Messieurs les créanciers de la faillite de Guillaume Latremolière Cadet, marchand de bestiaux à la Meissonie ou Gabanelle, commune de Saint-Félix, sont invités à se présenter le mercredi 29 août courant, à 2 heures du soir au palais de justice du tribunal civil de Figeac.

(Extrait de l'Echo du Quercy n<sup>o</sup> 33)

**BULLETIN FINANCIER.**

17 août 1865.			
au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse
3 pour 100.....	68 25	»	» 40
4 1/2 pour 100.....	98 00	40	»
18 août.			
au comptant :			
3 p. 0/0 emprunt de 1864.	68 40	» 45	»
4 1/2 pour 100.....	98 00	»	»
19 août			
au comptant :			
3 pour 100.....	68 50	» 40	»
4 1/2 pour 100.....	98 00	»	»

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU

Abonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge

En vente chez tous les libraires de Cahors :

**Coup-d'œil général sur l'Histoire du Quercy et les Evêques de Cahors ;**

1 volume in 8<sup>o</sup>, par l'abbé Adolphe Guilhou. — Prix : 1 fr. 50 centimes.

Dans une série de tableaux historiques, qui peignent et caractérisent chaque siècle, — sous une forme rapide, intéressante et lumineuse, cet ouvrage raconte sommairement les principaux faits politiques, religieux et littéraires de la Province du Quercy, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Ce livre est dédié à Monseigneur Peschoud, Evêque de Cahors, et revêtu de l'approbation de Sa Grandeur.

**A VENDRE**

Maisons situées dans divers quartiers de la ville.

Vigne d'agrément, vigne de produit et terre.

**A LOUER**

Auberges et cafés très-achalandés. S'adresser pour les renseignements et pour traiter au sieur Recés, clerc d'avoué, demeurant rue St-André, à Cahors.

**Cholérine d'Été.**

Les médecins recommandent le sirop extrait de viande de MEYER-BERCK comme remède infailible pour prévenir la cholérine ou en combattre les effets douloureux, ainsi que dans toutes les affections où il s'agit de relever l'orgnisme sans fatiguer les voies digestives. — Dépôt à l'agence principale, 15, rue des Petites-Ecuries, à Paris, et à Cahors, chez M. Vinel, ph.

En vente, chez J.-D. CRAYSSAC, libraire, à Cahors.

**UXELLODUNUM à Mursceint.**

Nouvelles recherches sur l'emplacement de cette ville, par l'abbé Cuquel. Prix : 25 cent.

**A LOUER**

**UN GRAND APPARTEMENT** ayant onze pièces de plain-pied au 1<sup>er</sup> étage, situé rue du Portail-au-Vent. S'adresser à M. Moncoutier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.

**A VENDRE**

**L'ÉTUDE D'HUISSIER**

Du Canton de Labastide-Murat, (Lot). S'adresser directement, à M. Caminade, huissier, à Labastide-Murat.

**LEPETIT J<sup>ne</sup>**

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | CRISTAUX  
COMESTIBLES | PORCELAINES

**LAMPES ET HUILE**

DE PETROLE

**A LOUER**

La MAISON de M. de Montmaur.

**A VENDRE**

Tilbury à deux roues et à quatre roues, Jardinière et voiture en tout genre neuves et d'occasion, à des prix très-modérés. S'adresser au sieur Cantarel, fils, carrossier, faubourg Labarre.

**A LOUER**

**UN GRAND ET JOLI MAGASIN**

situé rue du Lycée, maison Audoury.

Ce Magasin est susceptible d'être divisé en deux.

S'adresser, pour les renseignements, à M. ALIX, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, maison Granion, à Cahors.

**BAUME SABATIÉ**

ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

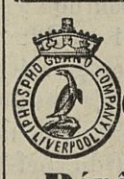
Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine, s'administre extérieurement, il fait circuler le sang, donne la force et la souplesse aux membres faibles, engourdis ou raides, il n'est point un simple palliatif, mais un remède qui guérit sans retour les rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques les Névralgies, les sciatiques et la maladie de la moelle épinière.

GUÉRISON GARANTIE A FORFAIT.

Voit M. Sabatié pendant son court séjour à Cahors, rue de la Préfecture, maison Larrivé, négociant, où il vient établir la réputation et le dépôt de son baume, à la pharmacie centrale Vinel, rue de la Mairie.

**BAYLES J<sup>ne</sup>, rue de la Liberté, à Cahors**

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbytie et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.



**PHOSPHO-GUANO**

Gallet, Lefebvre, et C<sup>e</sup> à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS, CACHETÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS  
Dépôt dans tous les départements. — Pour le Lot : MM. Th. Cabanès à Gourdon; J. Cangardel et fils à Cahors; Domergue à Figeac.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

**CHOCOLAT-LOUIT**

ÉTABLISSEMENT MODÈLE FONDÉ EN 1825

LOUIT FRÈRES & C<sup>e</sup>  
BORDEAUX

Le Chocolat-Louit a acquis auprès des Consommateurs, en France et à l'étranger, une réputation d'excellence que lui ont seuls valu la perfection et le mérite réel de sa fabrication.

15 médailles de premier ordre, obtenues dans les Expositions européennes, ont consacré le suffrage du public.

La Maison Louit frères & C<sup>e</sup>, établie à Bordeaux depuis bientôt quarante ans, possède, par sa position particulière et ses avantages spéciaux, les éléments qui placent son établissement à la tête de l'industrie chocolatière.

Admirablement posée dans le premier port de France pour l'arrivage des matières premières, la Maison Louit s'assure continuellement les cacao et sucres de qualité supérieure.

Bien moins privilégiés, les fabricants des autres contrées de la France sont obligés, par l'entremise d'agents le plus souvent inexperts sur les propriétés du cacao, de venir s'approvisionner à Bordeaux, entrepôt unique des bonnes sortes.

Dela, grands frais, difficulté réelle d'obtenir les meilleurs choix, et impossibilité de faire de bons chocolats à prix réduits.

Dépôt dans les principales Maisons de France et de l'Étranger.

Ainsi favorisée pour ses provisions, la Maison Louit réunit à ces avantages la supériorité de sa fabrication. Placée aux portes de l'Espagne, terre classique des chocolats, elle a su conserver les saines traditions espagnoles et les concilier avec les progrès et les perfectionnements modernes.

Le Jury de l'Exposition nationale de Bordeaux en 1854, en constatant, dans son rapport, le choix des matières premières, le soin et la parfaite préparation du Chocolat-Louit, et ses prix relativement très-réduits, a décerné à MM. Louit frères & C<sup>e</sup> une médaille d'argent grand module donnée par S. Exc. le Ministre de l'agriculture et du commerce.

Plus tard, en 1859, le brevet de Fournisseurs de S. M. l'Empereur a été décerné à la Maison Louit.

Fort de sa réputation, autorisée par sa longue expérience, et se portant garante de la qualité hors ligne de ses chocolats, la Maison Louit croit pouvoir appeler l'attention des vrais amateurs sur les faits qu'elle signale, et réclame leur confiance.